

SwissSkills 2025

Les championnats suisses des métiers pour ASSC, qui se sont déroulés entre autres dans le cadre des SwissSkills à Berne, ont remporté un grand succès. Les candidat-e-s qui y ont participé ont non seulement montré leur savoir-faire à un large public, mais ont aussi pu engranger de précieuses expériences pour leur parcours professionnel.

Les prochains Championnats suisses des métiers se tiendront probablement du 17 au 21 septembre 2025 dans le cadre des SwissSkills 2025 à Berne et seront organisés et mis en œuvre par l'OdASanté en étroite collaboration avec les organisations du monde du travail.

Championnats cantonaux des métiers pour ASSC

Pour pouvoir participer aux Championnats suisses des ASSC, vous devez d'abord vous imposer dans les épreuves cantonales. Celles-ci sont organisées pour votre région par l'OdA Gesundheit Berne et se déroulent du 5 au 9 septembre 2024 à Berne dans le cadre de la BAM (salon de la formation de base et de la formation continue).

Conditions de participation

- Formation ASSC achevée ou fin de la formation en été 2025 ;
- La candidate ou le candidat ne doit pas suivre de formation en ES ou HES au moment des SwissSkills 2025 ;
- Année de naissance 2004 ou après ;
- Être disponible aux dates où se tiennent les épreuves cantonales 2024 et les SwissSkills 2025).

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit impérativement contenir les documents suivants :

- Formulaire d'inscription
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Formulaire des données relatives à l'employeur
- Fiche de recommandation de l'employeur
- Lettre de motivation

En outre, si la formation est achevée :

- Copie du relevé de notes et du CFC
- Certificat d'apprentissage de l'établissement de formation

En outre, si la formation n'est pas encore achevée au moment des épreuves cantonales :

- Copie du certificat du dernier semestre achevé
- Moyenne des notes des attestations de compétences du dernier semestre
- Rapports de formation des deux derniers semestres

Attention : Si votre candidature est retenue pour les épreuves cantonales, vous vous engagez à participer et devrez signer un contrat de participation.

Assurance

La couverture assurance est sous la responsabilité des participants (accidents professionnels et non professionnels, responsabilité civile, etc.).

